

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2007

---

LOI DE FINANCES POUR 2008 - (n° 189)  
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N° I - 306 Rect.

présenté par  
M. Michel Bouvard

-----  
à l'amendement n° 80 Rect. de M. Carrez  
-----

à l'ARTICLE 16

Dans l'avant-dernière phrase de l'alinéa 2 de cet amendement, après le mot :

« longueur »,

insérer les mots :

« et des ouvrages d'art ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.